

Assemblée générale de la FNER du 02/03/2019 (14h30/18h45) à Grainville-la-Teinturière (76)

Adhérent(e)s et/ou responsables d'associations à jour de leur cotisation

Présents : Pierre Souin, Étienne Anquetil, Yann Vignals, Jean-Bernard Guénot, Pierre Dufour, Catherine Claudel, Évelyne Vignals, Nadine Lucas, Alain Lucas, Olivier Guénot, Marion Boudin-Durand, Michel Baron

Représenté : Alain Mesnage

Absente : Anne Bouju-Goujon

Ordre du jour :

Actualité (locale et nationale) et actions prévues

Bilan d'activités, bilan financier

L'avenir de la FNER :

- ses finalités (vers un changement de nom ?)
- son fonctionnement (site web, bureau, etc...)

1/ Actualité locale et nationale

Seine-Maritime

À propos des assises départementales de l'école rurale (qui avaient lieu le matin même) : chacun a pu exprimer son « ressenti » à chaud.

Mis à part une amélioration sur la forme (le nouveau DASEN semble plus ouvert au dialogue que celle qui le précédait, le ressenti est plutôt défavorable, puisque la convention-cadre, proposée ou plus exactement vantée par le DASEN et le sous-préfet, ne donne au final le choix qu'entre le refus pour les maires de rentrer dans le processus (et continuer à subir les aléas d'une carte scolaire annuelle) et l'acceptation de ce processus, sans guère de garanties autres qu'un vague soutien de l'administration, et assorti d'un « idéal », à terme : une classe par niveau (donc une forte incitation à se regrouper). On note aussi que ni les parents ni les enseignants ni les associations ne sont partie prenante de cette convention cadre...

Ressenti plutôt défavorable aussi concernant l'association des maires ruraux de ce département, ou tout au moins son président qui a semblé séduit par ce processus et pressé d'y adhérer, apparemment pour éviter les psychodrames des années passées (recours fréquents au T.A.).

Ressenti plutôt défavorable enfin dans la mesure où finalement les maires présents dans la salle ont eu très peu la parole.

Concernant la carte scolaire, un peu de mieux (pas de fermetures de classes uniques), cependant, des classes vont fermer avant même que les mairies puissent profiter de la convention cadre.

Yvelines, Lot, Puy-de-Dôme, Loir-et-Cher : la carte scolaire paraît relativement « soft », le souci principal semble être de ne pas trop faire de vagues. Par exemple dans le 41, la carte scolaire est « minimaliste » : une ouverture et quelques fermetures de classes, surtout dans des RPI et qui pourraient se traduire parfois par la fermeture d'une école (pour mémoire, il n'y a plus de classes uniques depuis longtemps dans ce département).

Nationalement

La question d'un communiqué sur l'amendement prônant la création d'établissements école/collège a été évoquée, mais celle de savoir si l'on devait écrire le nôtre ou simplement appuyer celui qu'a rédigé l'AMRF n'a pas été tranchée...

2/ Actions prévues

Yann propose de développer des « antennes » locales ou départementales. Michel rappelle que ça existait à la FNER, mais qu'on peut en effet relancer le processus, pour au minimum disposer de correspondants locaux, et proposer dans le meilleur des cas, à toute association locale partageant nos objectifs, d'adhérer à la fédération, et devenir un relais local...

Catherine lance l'idée d'un film pour réhabiliter les petites écoles qui en ont bien besoin. Elle pense, pour sa réalisation, à des « emplois service » de la ligue de l'enseignement.

Yann propose de son côté de tourner de petites vidéos à diffuser notamment sur les réseaux sociaux. Étienne mentionne l'existence du film *L'école en campagne*, toujours utilisable, qui montre comment on a rouvert il y a plus de 10 ans, une école en Ardèche (on peut parler là de relocalisation).

3/ Bilan d'activités

Étienne rappelle que la FNER n'avait pas tenu d'AG depuis 2014 (Bellenaves, Allier) et que son activité a été, au-delà de l'action locale de ses militants ou sympathisants (conseils téléphoniques, participation à des débats, réunions...), d'assurer à l'échelon national

- l'accès à un maximum d'infos (à travers le site)
- le conseil aux personnes qui nous ont contactés (par téléphone ou par courriel)
- l'expression, le débat parfois (à travers la ou les listes de discussion)...

Un grand travail de réflexion a été mené autour de l'appel de Limoges (juin 2015 puis réunion à Paris, octobre 2015), mais depuis, beaucoup de belles et bonnes idées n'ont pas eu de suite faute de combattants (comme l'opération « nos vœux pour l'école »)...

Localement toutefois, ont eu lieu des débats et des actions, qui, en s'appuyant sur les infos diffusées par la FNER, ont par exemple essayé d'imaginer des outils pérennes conduisant à de vrais progrès : Lot (états généraux de l'école rurale), Seine Maritime (réécriture de la convention-cadre)...

Une réunion (de la dernière chance ?) pour savoir si la FNER devait continuer ou disparaître eu lieu en décembre 2018, où de nouvelles personnes ont déclaré vouloir s'investir...

C'est pourquoi le fait de se retrouver ce samedi 2 mars à 12 personnes motivées autour de la table est plutôt encourageant.

4/ Bilan financier

Il n'est pas très bon : entre 2008 et 2014, les recettes (adhésions) tournent autour de 250 euros/an alors que de 2015 à 2018, elles tombent à 25 euros/an.

Les dépenses incompressibles sont d'environ 170 €/an (assurance et frais de tenue de compte bancaire)

Situation au 31/12/2018

- en caisse : 28,20 €
- sur CCP : 395,19 €
- total : 423,39 €

Si l'on compte les (ré)adhésions de ce jour, et les dépenses déjà effectuées (assurance, CCP), le solde provisoire devrait, le 2 mars au soir, s'établir aux environs de 600 €...

5/ L'avenir de la FNER

Comme prévu, Michel soumet à discussion puis au vote la proposition suivante :

Je souhaite que soit continué le travail inlassablement mené depuis près de 30 ans, pour le maintien et le redéploiement des petites écoles en milieu rural, qui sont un enjeu majeur de notre société. Pour ce faire, et alors que nous peinons, c'est un euphémisme, à rassembler, à fédérer, je propose :

- *de cibler bien sûr les petites écoles rurales, mais également les petites écoles de ville, ainsi que*

les petits collèges,

- et plus généralement, en s'appuyant sur celles qui existent, de faire avancer le concept de petite école, comme alternative aux politiques de regroupement (les éviter, voire les démanteler), et comme moyen, comme chemin vers un monde meilleur : la petite école est une chance, pour aujourd'hui et pour demain, une chance écologique, pédagogique, économique, une chance aussi pour la vie démocratique – et la vie tout court – dans tous les territoires...

Ce qui à mon sens implique pour la FNER un changement de nom afin que d'autres que les ruraux puissent aussi s'y reconnaître, mais n'implique pas nécessairement de changement de structure : actuellement, et je trouve ça bien, les statuts de la FNER autorisent l'adhésion des personnes ET des associations de toute sorte.

*Je propose donc que la **Fédération Nationale pour l'École Rurale** (FNER), tout en gardant sa structure fédérative, cède la place à **La petite école est une chance**, ou à toute autre appellation faisant explicitement référence à la petite taille des établissements.*

*Ma proposition vise à **rassembler les personnes qui œuvrent actuellement soit au sein de la FNER, soit au sein du collectif "La petite école est une chance" (pour une bonne part, ce sont les mêmes), soit ailleurs mais qui se retrouvent sur ce concept de petite école.** Rassembler, car au-delà du changement de nom, je suis bien conscient que l'enjeu passe par une plus grande mobilisation qui dépasse l'échelon local. Par contre, il me paraît capital de préserver, comme à présent à la FNER, la présence de tous les acteurs de l'école (parents, enseignants, élus notamment), ainsi que notre "expertise" concernant les problématiques de l'école en milieu rural.*

L'exigence écologique, pédagogique, humaine... de petites écoles peut concerner (voire enthousiasmer) tout le monde : partout émergent des demandes de structures à taille humaine. Nous avons toujours défendu les écoles rurales parce qu'elles étaient petites (avec tous les avantages liés à cette petite taille) et non l'inverse (défendre les petites écoles parce qu'elles seraient rurales). Mais quand on voit "FNER" et qu'on n'habite pas à la campagne, on risque fort de ne pas se sentir concerné. Alors que quand on voit "petites écoles", on est très bien compris par tous les ruraux, et en plus par d'autres...

En fait c'est plus une question de forme que de fond puisque dans les faits ce sont bien depuis de nombreuses années les petites écoles qu'on met en avant... Alors autant l'annoncer clairement.

Cette proposition a été amplement débattue, des réticences ont été exprimées :

- faut-il abandonner le terme rural dans le titre (est-ce qu'on pourra continuer à travailler avec l'AMRF ?)

- faut-il étendre le concept de petite école aux collèges (déjà qu'on a du mal avec le seul niveau primaire) ?

Finalement, après discussion, son principe a été adopté à l'unanimité.

Son principe car seule une assemblée générale extraordinaire (voir ci-après) peut avaliser un changement de nom comme de statuts.

Dans le détail, la question de savoir comment faire apparaître le fait qu'il s'agit d'une fédération nationale reste à régler.

6/ Fonctionnement

- Le site internet

Afin de moderniser le site internet, de permettre entre autres sa consultation sur des smartphones et tablettes, et de faciliter le travail de son webmestre, Yann Vignals nous a présenté une ébauche du nouveau site qu'il a réalisée sur la plate-forme Weebly. Il a entrepris - c'est très long - de transformer les actuels fichiers .html en .pdf plus faciles à télécharger et surtout à imprimer. Il pense que le basculement pourra se faire dans quelques semaines. Lorsque la fédération sera un peu plus riche, des options payantes permettront aussi de régler sa cotisation en ligne (et même de faire des

dons), d'avoir son propre nom de domaine, par exemple *la-petite-ecole-est-une-chance.fr*, et de disposer d'un moteur de recherche interne...

- Le bureau

(rappelons que, lorsqu'ils sont moins de 21, tous les adhérents sont de droit membres du CA)
Tous les membres qui se (re)présentaient ont été élus à l'unanimité. Au sein de ce nouveau bureau renforcé, les différentes fonctions se répartissent comme suit :

Président : Étienne Anquetil

Vice-Président : Pierre Souin

Trésorier : Alain Mesnage

Trésorier adjoint : Alain Lucas

Secrétaire : Pierre Dufour

Secrétaires adjoint(e)s :

- Évelyne Vignals

- Yann Vignals (site web et communication internet)

- Michel Baron (transition)

- Communication sur cette AG

Sur proposition de Jean-Bernard, un petit article sera rédigé en direction de la presse locale.

- Prochaine réunion samedi 11 mai à Paris (à confirmer)

Étienne a proposé de se revoir assez vite pour faire le point, faire davantage de propositions concrètes notamment en vue de la rentrée prochaine (septembre 2019), établir des priorités financières : remboursements au moins partiels des déplacements, maintenance du site, nom de domaine...

Cette réunion serait aussi l'occasion d'une AG extraordinaire (officialisation du changement de nom de la fédération et des quelques changements rendus nécessaires dans les statuts).

Si cette réunion ne pouvait avoir lieu, Michel propose que cette AG se tienne *à distance* : par courriels, envoi des propositions aux adhérents, discussion puis adoption ou non des propositions.

On est une quinzaine d'adhérents, cela ne devrait pas poser problème !